



Aide à la garde d'enfants : la Région aux côtés de ceux qui travaillent

Après l'aide au transport, la Région Hauts-de-France met en place un nouveau dispositif inédit en France pour soutenir ceux qui travaillent : l'aide à la garde d'enfants.

Engagement pris, promesse tenue, la nouvelle aide à la garde d'enfants a été votée par les élus régionaux le 2 février 2017. Ce dispositif permettra "*de prendre en charge, de façon partielle, la garde d'enfants*", explique Xavier Bertrand. *Ceux qui travaillent ne doivent pas avoir le sentiment d'être les oubliés des politiques mises en place.*"

Cette aide, inédite en France, est une nouvelle réponse sur-mesure pour aider les personnes qui travaillent, pour redonner du pouvoir d'achat aux habitants.

En effet, il est très souvent difficile pour des parents de jeunes enfants de concilier vie professionnelle et vie familiale, encore plus quand il n'y a qu'un des deux parents. Voilà pourquoi la Région crée une aide à la garde d'enfants, qui débutera le 1er mars 2017, pour la durée de l'année en cours et dans la limite des dossiers complets déposés avant le 30 juin 2017.

20 € pour une famille en couple, 30 € pour une famille monoparentale

AIDE RÉGIONALE À LA GARDE D'ENFANTS
La Région aide les familles qui font garder leurs enfants de moins de 3 ans pour travailler.

20 € /mois
pour un couple



30 € /mois
pour un parent isolé

Vérifiez si vous remplissez les critères sur
www.hautsdefrance.fr/age2017

Séance plénière du 2 février 2017

hautsdefrance.fr



D'un montant de 20 € par enfant et par mois pour une famille en couple (soit 220 € par an), et de 30 € par enfant et par mois pour une famille monoparentale (soit 330 € par an), l'aide est réservée aux parents d'un enfant de moins de trois ans.

Une plateforme est spécialement dédiée au dépôt de dossiers : age.hautsdefrance.fr